

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

**N : 33/2014**

**Objet : Achat de terrain « Le Bourg Est » - Indivision DELGOULET**

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 14 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Michel CARRETEY qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH et Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de Séance : Lucienne BIES

***Date de convocation : 16 juillet 2014***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle AC 425 appartenant à l'indivision DELGOULET située « Le Bourg Est » à proximité de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

La surface acquise serait de 95 m<sup>2</sup> selon le document d'arpentage établi par la SCP Philippe ESCANDE (plan joint).

Le prix serait de 12,00 € le m<sup>2</sup>.

Cette bande de terrain permettrait aux ayants droits d'accéder à la voie desservant la Maison de Santé Pluridisciplinaire et améliorerait l'accès des véhicules d'urgence ainsi que l'environnement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu :

- Décide d'acquérir une partie de la parcelle AC 425 selon document d'arpentage joint, appartenant à l'indivision DELGOULET d'une surface de 95 m<sup>2</sup> au prix de 12,00 € le m<sup>2</sup> soit la somme de 1 140,00 €
- Désigne Maître CHATAIGNER, Notaire à Bazas pour la rédaction de l'acte.
- Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 30 juillet 2014.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.

Commune : 33195  
Grignols

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
**D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)**

Cachet du rédacteur du document :

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ..... par M ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la chemise 6463.  
A .LANGON..... , le 17/06/2014.....

Document dressé par  
SCP ESCANDE Philippe.....  
à .LANGON.....  
Date 25/06/2014.....  
Signature :

Section : AC  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P3  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/01/1958

Ordre des Géomètres Experts  
Philippe ESCANDE  
Géomètre Expert D.p.l.G  
SCP N° 88016

(1) Réviser les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

Commune de GRIGNOLS

Mlle DELGOULET Laurence

Jean-Pierre BAILLÉ  
Le Maire,



Jean-Pierre BAILLÉ  
Le Maire

